

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 20 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 février, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle du Lauragais - Maison des Associations de Bouloc.

Votants :

CCHT : Chantal AYGAT, Serge BAGUR, Marie-Laure BAVIERE, Roland CLEMENCON, Patrice LAGORCE, Gilles MARTIN, Pierre SANCHEZ, Yvan GONZALEZ, Jacques LAMARQUE

CCCB : Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Diane ESQUERRE, Sabine

GEIL-GOMEZ, Gérard GUERCI, Herveline JACOB, Thierry SAVIGNY, Patrick CATALA, Claude MARIN

C3G : Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, Jean-Claude MIQUEL, Patrick PLICQUE, Philippe SEILLES, Brigitte GALY

CCF : Francis BERGON, Ghislaine CABESSUT, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Geneviève LE CHARPENTIER, Patrick PAPILLAULT

CCVA : Isabelle GAYRAUD

Absents ayant donné pouvoir : Philippe PETIT à Daniel DUPUY, Colette SOLOMIAC à Guy NAVLET

Secrétaire de séance : Patrick PAPILLAULT – Désigné à l'unanimité

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 12/02/2019

Membres présents : 31

Pouvoirs : 2

Domaine : Finances

Délibération n°: 19/107

Objet : Demande d'aide pour l'action JobiJoba 2019 au titre du dispositif LEADER

Le Président expose que le PETR Pays Tolosan peut demander une subvention aux fonds Européen FEADER au titre du dispositif LEADER. Il laisse la parole à Daniel Dupuy, Vice-président en charge du développement économique, pour présenter ce dossier.

Daniel Dupuy précise que cette opération est éligible au titre de l'AXE 2, action N°2A, mesure 5.1.2 : « Innover sur le tout numérique ».

Le projet JobiJoba est estimé à 27 018.36 euros avec un autofinancement prévisionnel de 14 049,55 euros.

Il propose de demander une aide au taux le plus haut au titre du dispositif LEADER.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION JOB:JOB		
DEPENSES	Montant	
Total du Projet	27 018,36 €	
FINANCEMENT	Montant	Pourcentage
Subvention Europe - LEADER	12 968.81 €	48%
Autofinancement prévisionnel	14 049.55 €	52%
TOTAL DES FINANCEMENTS	12 968.81 €	48%

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer pour :

- 1- Déposer une demande d'aide au dispositif LEADER,
- 2- Prendre acte que le montant de cette opération est estimé à 27 018.36 euros, dont la part d'autofinancement du PETR Pays Tolosan, d'au moins 20 % , est respectée.
- 3 - Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

Entendu l'exposé du Vice-Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :

- 1- Valider le budget prévisionnel présenté ci-dessus.
- 2- Déposer une demande d'aide au dispositif LEADER
- 3- Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 20 février 2019.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 20 février 2019
Au registre sont les signatures